

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_57
id. 5505

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**MOTION RELATIVE AU DEVENIR DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DE
CHAUSSURES ANNIC SAS DE LAGUÉPIE**

Vu l'article 217 du règlement intérieur,

Considérant que Monsieur Gérard Hébrard et Madame Riols, conseillers départementaux du canton Aveyron-Lère ont déposé le 15 octobre 2020 une motion,

Considérant que la motion présentée est recevable,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

« L'usine de chaussures rachetée en 2010 par Honeywell et située sur le territoire de la commune de Laguépie (700 habitants, classée en zone montagne), compte 61 salariés et une quinzaine d'intérimaires. Produisant chaque année 1,2 million de chaussures de sécurité, elle apparaît comme un moteur de l'économie locale.

Par un courrier du 22 septembre 2020, les membres du comité de direction de la SAS Annic ont rapporté être très inquiets quant à la pérennité de leur usine bien qu'elle soit l'un des premiers fabricants européens de chaussures de sécurité et rentable, puisqu'elle a dégagé en 2018, 2,5 millions d'euros de bénéfices pour un chiffre d'affaires de 32,4 millions d'euros.

En effet, fin août, il a été porté à la connaissance des cadres de l'entreprise, la fermeture d'un de leurs plus gros clients appartenant au même groupe, le belge CEP, à la demande de la maison mère. Cette décision a pour conséquence des marges plus restreintes du fait de l'impact de « prix de transfert internes » de 5 %. Elle entraîne également en effet domino, une refonte de la logistique au détriment du personnel dédié de Laguépie.

A ces motifs d'inquiétude, s'ajoutent du sourcing et des délocalisations de productions en Inde et en Chine, des postes de direction non remplacés et l'absence de tout nouveau projet de recherche et de développement sur le site de Laguépie.

Ce faisceau d'indices concordants laisse craindre un désengagement de Honeywell, préalable à une fermeture aux effets dévastateurs pour les salariés et, plus largement, pour le territoire d'implantation de l'usine, déjà fragile sur le plan économique.

Très soucieux de cette problématique, le Président du Conseil départemental, par un courrier adressé le 12 octobre à Monsieur Jean Castex (Premier Ministre), Monsieur Bruno Lemaire (Ministre de l'économie, des finances et de la relance) et Madame Agnès Pannier-Runacher (Ministre déléguée auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie), a sollicité l'État pour que ce dernier exerce toute sa vigilance afin de préserver ce patrimoine industriel rentable et innovant.

Désireux de suivre au plus près l'évolution de la situation, le Département, représenté par Gérard Hébrard, vice-Président, a naturellement participé aux réunions qui se sont tenues à ce propos le 14 octobre en mairie de Laguépie puis en Préfecture. Il est ressorti que la direction nationale d'Honeywell s'engage explicitement, en premier lieu, à ce qu'un directeur de l'usine soit nommé rapidement, en deuxième lieu, à relancer sa production pour atteindre un niveau équivalent à celui connu avant la crise du covid-19 et, en dernier lieu, à maintenir le site.

Considérant tout ce qui précède,

Considérant que l'usine Annic SAS est un outil de production compétitif, hautement performant et automatisé, vital pour l'économie locale et dont le savoir-faire n'est plus à démontrer,

Considérant les objectifs impérieux que constituent la préservation et le développement du potentiel industriel du pays,

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :

- exprime sa vive préoccupation quant à la gestion et au devenir de l'unité de production des chaussures Annic Sas de Laguépie, propriété du groupe américain Honeywell,*
- demande à l'État de mettre tout en œuvre pour éviter la cessation des activités du site et de s'assurer que le groupe Honeywell se conforme scrupuleusement à ses engagements. »*

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC